

A.S.B.L. DYSLEXIA INTERNATIONAL

N° d'entreprise : 472.870.842

Rue Washington, 40

1050 Bruxelles

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 1 JUIN 2018

L'an 2018 le 1 juin, à La Maison des Associations, s'est réunie l'assemblée générale ordinaire des membres de l'asbl Dyslexia International, en abrégé « D.I.».

La séance est ouverte à 15.00 H. sous la présidence de Madame Judith SANSON,

Les autres membres présents du conseil d'administration complètent le bureau.

La Présidente invite Madame Gillian HANKEY à remplir le rôle de secrétaire.

L'assemblée, sur la proposition de la Présidente, désigne en qualité de scrutateur Monsieur Ralph Palim.

La Présidente constate que, d'après la liste des présences, sont présents ou représentés, les membres suivants (l'astérisque indique qu'un membre est représenté):

- | | |
|---------------------------------|-----------------------------------|
| - Baker, Ron* | - Gillian Hankey |
| - Brummel,
Steven* | - Palim, Ralph |
| - Catzel, Elizabeth | - Sanson, Judith |
| - de Mas Latrie,
Diane * | - Terlinden, Hugh* |
| - de Mas Latrie,
Dominique * | - Vanjoolingen,
Minos Jacobus* |
| - Ferrant, Andrée* | - Wriglesworth,
Sue * |

La présidente a reçu les procurations de :

- Baker, Ron
- Brummel, Steven
- de Mas Latrie, Diane
- de Mas Latrie, Dominique
- Ferrant, Andrée
- Hugh Terlinden
- Vanjoolingen, Minos Jacobus
- Wriglesworth, Sue

La Présidente a présenté M Léon Biezeman en tant qu'Ambassadeur de l'association et auteur au Pays Bas, et l'a invité à présenter ses expériences en tant que dyslexique et de donner de plus amples informations sur les polices du Ministère aux Pays Bas sur l'assistance aux personnes dyslexiques.

La Présidente a exposé l'ordre du jour de l'assemblée :

1. Nomination et démission de membres
2. Nomination et démission d'administrateurs
3. Approbation du rapport annuel établi par le conseil d'administration
4. Approbation des comptes annuels pour l'année se terminant le 31 décembre 2017 et approbation du budget pour 2018
5. Nomination d'un vérificateur aux comptes
6. Fixation de la cotisation des membres votants pour l'année 2019
7. Divers : le futur de D.I.

Il est confirmé que l'Assemblée peut valablement délibérer sur l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour, le nombre requis de membres effectifs étant présents ou représentés.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci aborde l'ordre du jour.

- **La nomination et la démission de certains membres effectifs**

A l'unanimité des voix, la liste des membres effectifs de l'Association est confirmée.

- **L'approbation du rapport annuel établi par le conseil d'administration**

L'assemblée entend le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'Association au cours de l'année 2017 présenté par la présidente Madame Judith SANSON et l'approuve à l'unanimité.

- **L'approbation des comptes annuels pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2017 ainsi que du budget prévisionnel pour l'année 2018 et décharge aux administrateurs et vérificateur**

Lecture est donnée des comptes et explications financières pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2017, ainsi que du budget prévisionnel pour l'année 2018. Une légère demande de modification de forme a été demandé par Mr Ralph Palim sur le budget. La demande a été approuvée à l'unanimité de ceux présents. Cette présentation est faite par M. Ralph PALIM et M. Stewart SANSON. Il a été confirmé la solvabilité de l'association. Mr Sanson a présenté les activités prises pour collecter des fonds.

Mme Judith SANSON répond aux questions de l'assemblée générale et complète la présentation.

Par conséquent, à l'unanimité, l'assemblée approuve ces comptes et budget et donne décharge aux administrateurs ainsi qu'au vérificateur des comptes pour l'exercice de leurs mandats respectifs au cours de l'exercice 2017.

- **Nomination du vérificateur des comptes**

L'assemblée, à l'unanimité, confirme le mandat de M. Ralph PALIM comme vérificateur des comptes de l'Association. Cette nomination est valable jusqu'à la démission de M. PALIM ou la révocation de son mandat, ou au plus tard deux mois après l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'année 2018.

- **La détermination du montant des cotisations pour l'année 2018**

A l'unanimité des voix, l'assemblée générale recommande au conseil d'administration de fixer le montant des cotisations à verser par les membres effectifs pour l'année 2019 à 30,00 Euros.

L'Assemblée Générale charge Mme Judith SANSON, des formalités de publication relatives aux décisions adoptées ci-dessus. Une copie du procès-verbal sera circulée aux membres présents et/ou représentés.

La présidente Madame Judith SANSON a proposé une discussion sur le futur au long terme de D.I. Deux possibilités ont été présentées pour analyse plus profonde par les membres :

La fusion avec l'organisation établie au Royaume Uni, Literacy International ou une entité semblable ;

La publication sur Wikipedia de tous les matériels et cours.

Il a été présenté par les membres d'autres solutions concernant la collecte de fonds comme la vente de produits de Dyslexia comme des T-shirts ou des tasses sur des plateformes de vente en ligne. A la suggestion de M Poncelet, une proposition a été faite de la relance des CD Tintin ou de promouvoir une journée mondiale sur l'alphabétisation. La présidente Madame Judith SANSON a confirmé que des actions ont été prises auprès de UNESCO pour reconnaître des difficultés spécifiques d'apprentissage mais le progrès est assez lent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16.45 H.